



INFORMATION

SUR LES EXAMENS
COMPLÉMENTAIRES
À LA MAMMOGRAPHIE
DE DÉPISTAGE

PROGRAMME
QUÉBÉCOIS
DE **DÉPISTAGE**
DU **CANCER**
DU **SEIN**

Pourquoi faut-il passer d'autres examens à la suite d'une mammographie de dépistage ?

Après avoir pris connaissance des résultats de votre mammographie de dépistage, le radiologiste peut vous recommander de passer d'autres examens (examens complémentaires). Cela ne signifie pas que vous avez un cancer du sein.

En fait, pour environ 10 % des participantes au Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS), l'interprétation des résultats de la mammographie est jugée incertaine. En d'autres termes, la mammographie montre des anomalies. Dans ces cas, on a recours à des examens complémentaires pour établir le diagnostic exact.

Pour la très grande majorité des participantes, les examens complémentaires effectués ne révéleront pas de cancers.

Quels sont les examens complémentaires qui sont effectués ?

Il existe divers types d'examens pour chaque besoin précis. Les examens que vous passerez seront adaptés à votre situation particulière.

Ces examens peuvent être :

- **examen clinique** : inspection et palpation des seins et des aisselles ;
- **mammographie complémentaire** : visualiser une partie du sein à l'aide d'images supplémentaires afin de préciser la nature de l'anomalie ;
- **tomosynthèse mammaire** : aussi appelée mammographie tridimensionnelle (3 D), elle permet d'acquérir de multiples images du sein sous différents angles ;
- **échographie** : visualiser à l'aide d'ultrasons l'intérieur du sein ;
- **imagerie par résonance magnétique (IRM)** : visualiser à l'aide d'ondes électromagnétiques et d'un produit de contraste des images de l'intérieur du sein ;
- **biopsie non chirurgicale** : prélèvement de cellules ou de tissus au moyen de différents modèles d'aiguille ;
- **localisation stéréotaxique** : intervention consistant à placer un fil dans une lésion, grâce à l'assistance d'un ordinateur. Ce fil sert de guide pour faire un prélèvement chirurgical à l'endroit très précis où se situe la lésion ;
- **biopsie chirurgicale** : prélèvement par chirurgie d'une lésion ou d'une partie de la lésion.

Comment vous préparer aux examens complémentaires ?

Comme beaucoup de femmes, il se peut que vous soyez inquiète à l'idée de passer des examens liés à la détection d'une possible maladie du sein. Rappelez-vous que dans environ 95 % des cas, les résultats des examens complémentaires ne révéleront pas de cancers.

Conseils pratiques pour vous préparer aux examens complémentaires

Ces conseils s'appliquent à la plupart des examens complémentaires, mais peuvent être différents d'un examen à l'autre. Informez-vous sur les consignes spécifiques à suivre pour l'examen complémentaire.

- Portez un ensemble deux-pièces car vous pourriez avoir à retirer le haut (évittez de porter une robe).



- Parlez de vos craintes et de vos préoccupations à votre médecin ou à votre IPS.



- Si vos seins sont sensibles, demandez à faire l'examen complémentaire dans les dix jours après le début de vos menstruations ou lorsque vos seins sont moins sensibles.

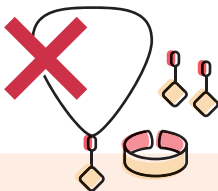
- Informez-vous sur le délai d'attente des résultats de votre ou de vos examens.



- Ne mettez aucun des produits suivants le jour de l'examen : déodorant, poudre, crème ou parfum. Ces produits peuvent fausser le résultat de certains examens.



- Au moment de l'examen, vous devrez enlever vos bijoux, tels que les chaînes et les boucles d'oreilles, et tout autre objet qui pourrait nuire à l'examen.



Où et quand prendre rendez-vous?

La prise de rendez-vous pour les examens complémentaires peut se faire de différentes façons :

1. Un centre de dépistage désigné (CDD) ou un centre de référence pour investigation désigné (CRID) peut vous contacter afin de planifier vos examens complémentaires.
2. Votre médecin ou votre infirmière praticienne spécialisée (IPS) peut vous donner de l'information concernant les démarches à entreprendre afin d'obtenir un rendez-vous pour les examens complémentaires.
3. Vous pouvez communiquer avec le centre de coordination des services régionaux (CCSR) du PQDCS de votre région pour obtenir les coordonnées des CDD et des CRID. Les coordonnées de ces centres et celles de votre CCSR sont disponibles sous la rubrique « Ressources régionales » du site Web du Gouvernement du Québec : [Québec.ca/depistage-cancer-du-sein](https://quebec.ca/depistage-cancer-du-sein).

Prenez rendez-vous le plus rapidement possible.

Quand et comment vous seront transmis les résultats ?

Vous recevrez les résultats de vos examens dès qu'ils seront disponibles, par l'intermédiaire de votre médecin, de votre IPS, de votre centre où vous avez passé vos examens.

Pour obtenir plus d'informations concernant les résultats de votre mammographie, les examens complémentaires ou toute autre question qui vous préoccupe, parlez-en avec votre médecin ou votre IPS.



Pour en savoir plus sur le Programme ou pour joindre le CCSR du PQDCS de votre région sociosanitaire ou de votre territoire, consultez le site Web du gouvernement du Québec, à l'adresse : **Québec.ca/depistage-cancer-du-sein**

Vous pouvez aussi téléphoner à Services Québec pour obtenir les coordonnées de votre CCSR :

Région de Québec : **418 644-4545**

Région de Montréal : **514 644-4545**

Ailleurs au Québec : **1 877 644-4545** (sans frais)

Personnes sourdes ou muettes (ATS) :
1 800 361-9596